

République Française
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Arrondissement : Forcalquier
VENTEROL - COMMUNE

Séance du lundi 22 septembre 2025

Délibération N° DE_2025_045

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	8	8
Date de la convocation : 18/09/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (à la mairie), sous la présidence de Michel PHILIP.

Présents : Michel PHILIP, Guy ALBRAND, Bernard RENOUY, Emmanuel GHIOTTI, Yannick BOYER, Jean-Claude GILLON, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD

Représentés :

Absents et Excusés : Alexandre BORRELLY

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nathalie UBAUD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Avenant n°1 au marché 2021-13-Lot n°10 : Marché d'extension et de requalification de l'école de Venterol : opération en maîtrise d'ouvrage déléguées portée par la CCSPVA.

La Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) conduit le projet en maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de la commune de Venterol concernant l'extension et la réhabilitation de l'école.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux supplémentaires non prévus dans le marché initial ont dû être réalisés.

Les travaux supplémentaires de cet avenant sont induits par :

- La pose d'un plancher chauffant dans la partie existante de l'école suite à la modification du niveau de la dalle intérieure
- Pose d'un bac à laver en inox
- Remplacement du WC existant
- Dépose de matériel (évier)

Aussi, il convient de signer un avenant avec l'entreprises L et D Plomberie, titulaire du marché, pour un montant de 2 577,30€ HT soit un surcoût de 4% par rapport au marché initial

Date de transmission de l'acte: 23/09/2025

Date de reception de l'AR: 23/09/2025

004-210402343-DE_2025_045-DE

A G E D I

DE_2025_045

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 66 934.84€ HT.

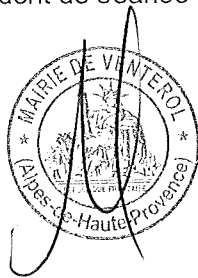
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire
- AUTORISE Monsieur le président à signer l'avenant au marché 2024-13 Lot n°10 pour un montant de 2 577.30€ HT.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel PHILIP
Président de séance

Nathalie UBAUD
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 23/09/2025

Date de reception de l'AR: 23/09/2025

004-210402343-DE_2025_045-DE

A G E D I

DE_2025_045